

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 mai 2008

MODERNISATION DE L'ÉCONOMIE - (n° 842)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 268

présenté par
M. Forissier, rapporteur
au nom de la commission des finances
saisie pour avis

ARTICLE 43

Dans l'alinéa 25 de cet article, substituer aux mots :

« au I »,

les mots :

« au 1 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.